

Table ronde « FINANCES » du Forum Makutano de 2020

Thème : Comment procéder à l'industrialisation de la Rdc en levant des financements qui vont construire des infrastructures de développement et en intégrant les nationaux pour en faire des champions du secteur

Lieu : Salle SALONGA – Pullman Kinshasa

Heure : De 15h00 à 16h30

Modérateurs :

- Monsieur **Sylvain Mudikongo** ;
- Monsieur **Michel Losembe**.

Intervenants :

- Monsieur **Patrice Kitebi** (Directeur Général du Fonds de Promotion de l'Industrie/FPI) ;
- Monsieur **John Kanyoni** (Directeur Général de Tembo Power).

I. Contexte

Dans le cadre de la 6^{ème} édition du forum, le réseau Makutano a proposé une table ronde sur le financement de projets industriels et d'infrastructures, et sur la possibilité d'y intégrer les nationaux pour en faire des champions.

Le but poursuivi par ce débat était d'amener l'assistance à réfléchir sur l'émergence d'un secteur économique national ainsi que d'entrepreneurs nationaux capables de relever les multiples défis qui pénalisent le développement de la RDC.

Les échanges, sous formes de question – réponse, ont tourné autour des points suivants :

- Les missions et ambitions du FPI ;
- L'identification des segments d'émergence des champions nationaux ;
- Les difficultés d'accès au financement de long terme ainsi que les pistes de solution ;
- Le financement des projets des jeunes et des secteurs prioritaires.

Outre les intervenants et les deux modérateurs, une dizaine de panelistes ont pris part à cette table ronde.

II. Les missions et ambitions du FPI

Le FPI, qui existe depuis 30 ans, est-il équipé pour remplir ses missions et ses ambitions ? Telle était la préoccupation fondamentale formulée à l'endroit de son Directeur Général, qui a rappelé que cette institution est un établissement public à vocation administrative et financière destiné à accompagner le secteur privé national. Cependant, sous certaines conditions, le FPI finance également des entreprises publiques qui présentent des projets susceptibles d'améliorer l'efficacité des entreprises privées congolaises.

1. Le diagnostic

Le FPI s'est servi des conclusions issues d'un diagnostic interne et des études réalisées par les institutions internationales sur l'environnement économique général du pays pour identifier deux sources d'inefficacité, à savoir :

- Le financement de projets à faible impact tant sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales que sur les possibilités d'émergence d'un capital national ;
- L'existence, au niveau du contexte économique national, de pesanteurs (corruption, déficit en infrastructure) qui empêchent le développement des petites et moyennes industries (PMI) et petites et moyennes entreprises (PME) et, par voie de conséquence, la création de champions nationaux.

2. Les réformes

Ce diagnostic a conduit à la mise en place des réformes nécessaires pour faire du FPI un instrument entre les mains du gouvernement, susceptible de favoriser non seulement l'essor de l'industrie mais également l'indépendance de l'économie congolaise tant dans sa diversification que dans sa compétitivité.

Concrètement, il a été souligné par le Directeur Général que, depuis trois ans, le FPI développe une stratégie de financement conséquente qui se déroule autour des principaux volets suivants :

- **Accroissement de la mobilisation des ressources**

Les ressources du FPI proviennent de la Taxe de promotion de l'industrie et de la taxe sur les prix de revient industriel. Ces ressources, évaluées à environ 10 millions de dollars américains par mois, sont globalement insuffisantes compte tenu des besoins.

Le Directeur Général a, en effet, précisé que 35% desdites ressources sont destinés au fonctionnement de l'institution et environ 6% contribuent au trésor public. En plus des dépenses liées au fonctionnement, les besoins du FPI sont en lien direct avec les missions lui dévolues. Pour rappel, le FPI poursuit une double mission : (1) financer la production de matières premières végétales et animales destinées à l'industrie locale, (2) financer la production de biens destinés à la substitution aux importations.

Ainsi, la stratégie mise en place est de gager une partie des ressources générées par ces taxes dans le but de lever des fonds plus importants afin de financer les projets pour lesquels les études de faisabilité, techniques et financières existent déjà.

- **Mise en place d'une stratégie systématique de financement**

Le Directeur Général a, par ailleurs, expliqué que l'institution qu'il dirige a modifié sa stratégie en orientant ses interventions dans le financement des infrastructures réputées d'utilité publique. Il a souligné le fait que le déficit en infrastructure pénalise la compétitivité et rend difficile l'insertion de notre économie dans les chaînes de valeur régionales, continentales et mondiales. Ainsi, maîtriser l'espace géographique congolais au travers le développement des infrastructures structurantes est indispensable pour faciliter l'insertion dans ces chaînes de valeur.

- **Investissement dans les études de faisabilités, techniques et financières**

Le FPI s'est engagé à ne plus financer les projets tout-venants sans une meilleure connaissance du contexte et de l'environnement global desdits projets, en termes d'opportunités et contraintes. Des études monographiques sur les provinces sont ainsi menées afin de donner un meilleur aperçu des chaînes de valeur à développer ainsi que des aires de développement sur lesquelles travailler.

Il a également été précisé que ces études permettent d'adapter l'offre de financement aux spécificités de la demande locale en dégageant les priorités en rapport avec les besoins des provinces. En effet, après identification d'un projet, le FPI procède aux études de faisabilité, pour déterminer si socialement et économiquement le projet est susceptible de contribuer aux intérêts de la province, de la nation et s'il offre des possibilités d'exportation. Cette étude est suivie d'une étude technique détaillée ainsi que d'une étude économique et financière.

- **Structuration des gros investissements et appel aux investisseurs locaux**

Sur ce point, le Directeur Général a affirmé que la taxe ne suffisait pas. Il était nécessaire de la consolider avec le retour sur investissement des projets financés afin de rassurer les banques.

S'agissant des mécanismes d'intervention, Monsieur Kitebi a affirmé que des accords de partenariat ont été signés, notamment avec l'Egypte, pour financer quelques projets. Il a cité l'exemple du pont de Ndomba situé à 1.200 km de Kinshasa, qui permettra un maillage entre les provinces de Kinshasa, du Kongo Central et l'espace Grand Kasai. Les échanges mensuels entre ces trois régions sont estimés à près de 10.000 tonnes de marchandises par mois.

Autour de ce projet, d'autres projets d'investissement privé peuvent être développés, tels que : une centrale photovoltaïque, une centrale hydroélectrique, une usine de production d'eau potable, etc. Il s'agit donc d'un bassin de création de riches millionnaires.

III. L'identification des segments d'émergence de champions nationaux

Pour traiter de cette question, il a été brossé, par le FPI, un tableau très sombre du paysage industriel congolais, caractérisé par la disparition dangereuse et permanente des entrepreneurs congolais et leur éviction par les étrangers.

Le Directeur Général a notamment cité le cas des boulangeries de proximité, des élevages agricoles financés par le FPI qui ont presque tous cessé leurs activités. Il a ainsi appelé à changer le modèle d'hommes d'affaires congolais et de mettre en place des mécanismes pour provoquer l'émergence d'un capital national.

Selon les informations issues des études de faisabilité, techniques et financières, les secteurs clés suivants présentent un très bon retour sur investissement et des délais de récupération du capital d'environ trois ans :

- L'électricité : ce secteur est ouvert depuis 2014 aux actionnaires congolais et il existe la possibilité d'un financement équitable pour le secteur privé.
- Une usine de traitement d'eau potable de Mbuji-Mayi avec possibilité de structurer l'actionariat et de l'ouvrir aux actionnaires congolais.

IV. Les difficultés d'accès au financement de long terme ainsi que les pistes de solution

Cette question était traitée par la FEC, représentée par le vice-président de la chambre des mines. A partir de son témoignage personnel, il a présenté des pistes de solution pour contourner les difficultés de lever des financements. En outre, des réflexions ont été lancées dans le but de réfléchir sur la manière dont les organismes publics ou privés doivent se comporter pour être les meilleurs catalyseurs de ce dynamisme.

Le représentant de la FEC a également présenté un tableau très sombre de la situation : il a déclaré que la RDC a échoué dans le secteur minier et proposé l'abandon du modèle de financement de Bretton Woods, tout en soutenant que le pays n'est pas capable d'attirer les investisseurs étrangers en nombre suffisant, et n'est pas non plus compétitif sur le plan international. Concernant les structures bancaires internes, il a affirmé qu'elles sont restées traditionnelles et n'innovent pas. Elles sont, par conséquent, incapables d'accompagner les projets d'investissement.

Il préconise deux solutions, qui touchent aux domaines des infrastructures et du financement.

1. Sur les infrastructures

Les dimensions sous continentales de notre pays rendent difficile la circulation de l'information économique. En plus des facteurs géographiques, la lourdeur bureaucratique ne facilite pas l'absorption des investisseurs. La conjugaison de ces deux facteurs est un des éléments qui repoussent les investisseurs internationaux. Il est donc nécessaire de renforcer les infrastructures de communication et celles pouvant faciliter les échanges.

2. Sur le volet financement

Les investisseurs locaux lèvent très difficilement les fonds sur le plan international, même là où il y existe « un appétit » vis-à-vis de notre pays, car incapables de présenter des garanties suffisantes. Il est de ce fait impératif d'abandonner le modèle des institutions de Bretton Woods et de fonctionner selon le modèle FPI pour lever les fonds. Le FPI peut, en effet, prendre des participations dans des projets pour accompagner les investisseurs et se retirer par la suite.

Il a été de ce fait signalé que les projets du FPI pour lesquels des études de faisabilité existent sont évalués à 500 millions de dollars américains.

En termes de propositions, le vice-président de la chambre des mines a soutenu que pour améliorer les chances de lever les fonds, il faut investir dans les études et identifier les « boutiques » qui ont un « appétit » pour notre pays. Il a fait savoir que le réseau MAKUTANO compte 5 entrepreneurs.

Les possibilités de financement local souffrent de graves handicaps liés à la présence de capitaux à court terme, au manque d'innovation ainsi qu'au manque de flexibilité des banques.

Ce point a suscité un vif débat avec le représentant de la FEC qui a opposé les rigidités de la loi bancaire interdisant aux banques de prendre des participations dans le capital des entreprises qu'elles financent. Il a en outre signalé qu'outre le respect des règles prudentielles, les capitaux à court terme

qui constituent l'essentiel des ressources des banques nationales ne sont pas destinés à financer les investissements à long terme.

Toutefois un consensus s'est dégagé stipulant qu'il faut trouver des mécanismes pour convertir une partie de ces liquidités de court terme par des garanties afin de les utiliser à long terme.

V. Le financement des projets des jeunes et des secteurs prioritaires

La discussion a tourné autour de la possibilité de financer les projets des jeunes ou de leur offrir les garanties nécessaires pour obtenir des financements alternatifs. Le Directeur Général du FPI a indiqué que cette institution ambitionne de soutenir l'émergence des jeunes entrepreneurs et des femmes selon une approche au cas par cas. Les réflexions dans ce sens sont en cours. Même si les textes juridiques fixent les règles générales d'intervention, le FPI peut imaginer des mécanismes d'exception.

S'agissant du financement des secteurs prioritaires, notamment le secteur agricole, il a été signalé que quelques projets visant à soutenir les petits producteurs sont en cours d'exécution.

VI. Conclusion

Il convient de souligner que les questions relatives au financement local ainsi qu'à la proactivité des investisseurs ont fait l'objet de vifs débats. De ces échanges, les propositions suivantes ont été faites :

- Une mutualisation des efforts avec d'autres structures nationales telles que le FONER, dont les actions en matière de financement des infrastructures de connectivité sont indispensables pour faciliter les échanges, et assurer ainsi l'épanouissement du secteur privé ;
- La publication par, le FPI, des études monographiques réalisées ;
- La mise en œuvre de réformes en vue d'une plus grande implication du secteur public. Par exemple, la constitution de fonds spéciaux dans le budget national destinés aux investisseurs a été proposée ;
- Le recours aux banques régionales à l'exemple de Ecobank ou Equity Bank, qui peuvent procéder à une syndicalisation afin d'accompagner les investisseurs ;
- La mise en place de mécanismes de suivi, notamment par l'organisation d'une conférence des investisseurs dont le but sera de provoquer des effets d'entraînement dans le secteur.

Enfin, les participant ont réaffirmé que les possibilités de financement des projets existent. La participation de tous est toutefois requise pour sortir des sentiers battus, ainsi qu'une réelle volonté politique pour changer les choses.